

CHAMPION IRON ANNONCE SES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE

Forte rentabilité avec la production du Lac Bloom qui continue de maintenir sa capacité nominale tout en se préparant au projet d'expansion de la phase II

Montréal, le 28 janvier 2020 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer de solides résultats opérationnels et financiers pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019 de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Pour tous les détails concernant les états financiers consolidés résumés non audités et le rapport de gestion connexe, veuillez consulter les documents de la Société déposés sur SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.championiron.com). Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Détails relatifs à la conférence téléphonique

Champion tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion à 8 h 30 HNE (heure de Montréal) le mercredi 29 janvier 2020 pour discuter des résultats du troisième trimestre de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020. Les détails relatifs à la conférence téléphonique sont fournis à la fin du présent communiqué de presse.

1. FAITS SAILLANTS

Opérationnels

- Production trimestrielle de 1 832 800 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,4 % Fe), suivant de près la capacité nominale de la mine du Lac Bloom durant une période d'arrêt planifié semi-annuelle, comparativement à 1 791 300 tmh à la même période l'an dernier;
- Taux de récupération trimestriel de 81,7 % incluant un taux de récupération mensuel de 84,2 % en décembre, près du plus haut taux mensuel de 84,6 % de la Société, comparativement à un taux de récupération de 80,7 % à la même période l'an dernier; et
- Coût comptant total¹ de 54,2 \$/tms (41,1 \$ US/tms) (C1) et CMTI¹ de 62,2 \$/tms au troisième trimestre, comparativement à 49,4 \$/tms (37,4 \$ US/tms) (C1) et 55,5 \$/tms, respectivement, à la même période l'an dernier, en raison des arrêts non planifiés, des frais portuaires plus élevés et des investissements pour le parc à résidus.

Financiers

- Revenus de 171,1 millions \$, en hausse de 6,7 % relativement aux résultats du trimestre précédent, comparativement à 147,5 millions \$ à la même période l'an dernier;
- BAIIA¹ totalisant 57,9 millions \$, représentant une marge BAIIA de 34 %, comparativement à 65,4 millions \$, représentant une marge BAIIA de 44 % à la même période l'an dernier;
- Résultat net de 30,2 millions \$ ou un bénéfice par action de 0,07 \$, comparativement à un résultat net de 31,2 millions \$ ou un bénéfice par action de 0,05 \$ à la même période de l'an dernier; et
- Investissements au Lac Bloom de 50,9 millions \$, principalement en lien avec le projet d'expansion de la phase II, et prépaiement de 14,3 millions \$ de taxes municipales à la ville de Ferrisburgh, résultant en des liquidités disponibles² de 187,6 millions \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 185,4 millions \$ au 31 décembre 2018.

Développements récents

- Le 6 janvier 2020, la Société a annoncé une proposition visant à redomicilier la Société de l'Australie au Canada, ce qui devrait permettre d'accroître l'attractivité de la Société pour des marchés financiers plus diversifiés, notamment en devenant admissible à d'autres indices boursiers mondiaux.

Croissance

- La Société va de l'avant avec le programme de travaux préapprouvé de 68 millions \$ sur le projet d'expansion de la phase II de la mine du Lac Bloom tel que décrit dans l'étude de faisabilité sur la phase II (l'« étude de faisabilité ») déposée le 2 août 2019.

« Avec la demande croissante pour notre produit de qualité supérieure, la mine du Lac Bloom continue de produire à sa capacité nominale, assurant ainsi à notre Société une forte rentabilité », a déclaré David Cataford, PDG de Champion. « Nous profitons de cet élan pour continuer d'améliorer nos processus afin d'accroître la fiabilité de nos opérations et d'avancer les éléments critiques à notre projet d'expansion de la phase II. Grâce à nos partenariats solides, nous sommes bien placés pour envisager la mise en œuvre de la phase II. »

2. ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE LA MINE DU LAC BLOOM³

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	31 décembre		31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Données d'exploitation				
Stérile extrait (tmh)	3 409 200	3 847 100	10 562 300	10 198 400
Minerai extrait (tmh)	4 905 300	4 883 400	15 404 300	14 736 200
Ratio de déblaiement	0,7	0,8	0,7	0,7
Minerai broyé (tmh)	4 639 000	4 531 400	14 869 800	13 739 600
Teneur d'alimentation (% Fe)	32,0	32,1	32,3	31,8
Récupération (%)	81,7	80,7	82,7	79,2
Teneur du produit (% Fe)	66,4	66,4	66,3	66,5
Concentré de minerai de fer produit (tmh)	1 832 800	1 791 300	6 011 900	5 192 500
Concentré de minerai de fer vendu (tms)	1 922 100	1 711 500	5 689 200	5 383 600
Données financières (en milliers de dollars)				
Revenus	171 100	147 546	609 384	472 965
Coût des ventes	104 119	84 482	297 647	267 515
Autres dépenses	9 071	[2 345]	24 316	13 778
Charges financières nettes	4 718	9 279	80 203	30 624
Résultat net	30 184	31 199	102 699	119 444
BAlIA ¹	57 910	65 409	287 421	191 672
Statistiques (en dollars par tms vendue)				
Prix de vente moyen réalisé ¹	89,0	86,2	107,1	87,9
Coût comptant total (C1) ¹	54,2	49,4	52,3	49,7
Coût de maintien tout inclus ¹	62,2	55,5	63,7	56,0
Marge d'exploitation ¹	26,8	30,7	43,4	31,9

Rendement opérationnel

Durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019, 8,3 millions de tonnes de matériel ont été extraites, ce qui représente une baisse de 5 % comparativement au même trimestre l'an dernier. Cette diminution est principalement attribuable à la disponibilité réduite du concasseur, en raison de l'usure inhabituelle d'une composante critique qui a affecté le temps de fonctionnement de l'équipement. Bien que l'arrêt du concasseur dans la fosse ait augmenté la durée des cycles de halage, ce qui a eu un impact négatif sur les volumes extraits, la redondance associée au deuxième concasseur a permis de maintenir l'alimentation de l'usine à un niveau stable.

L'usine a traité 4 639 000 tonnes de minerai durant le troisième trimestre, comparativement à 4 531 400 tonnes à la période correspondante l'an dernier. Malgré des arrêts non planifiés qui ont totalisé 5 jours de production, la production est demeurée stable suite aux innovations opérationnelles mises en œuvre au cours des deux trimestres précédents. Le premier arrêt non planifié a été provoqué par l'usure prématurée des grilles de décharge découlant des débits de traitement plus élevés atteints durant le premier semestre de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020. La Société améliore actuellement la conception des grilles de décharge nouvellement installées afin d'empêcher cette situation de se reproduire. L'autre arrêt non planifié est attribuable à une défaillance de l'arbre d'entraînement du convoyeur à bande et l'incapacité de se procurer la pièce de rechange particulière requise. Afin de limiter l'impact de futurs arrêts non planifiés relatifs au convoyeur à bande, un examen complet du caractère essentiel ou non des pièces requises pour cet équipement a été effectué. Le processus d'approvisionnement associé à la gestion des pièces de rechange a été complètement revu. Les plans d'action mis en œuvre par le passé, notamment celui visant à prévenir les blocages dans la chute, ont donné des résultats positifs et par conséquent, la Société est confiante que les améliorations apportées au cours du trimestre courant permettront d'empêcher de tels arrêts non planifiés de se reproduire.

La Société a atteint un taux de récupération moyen de 81,7 % au troisième trimestre, comparativement à 80,7 % à la même période l'an dernier. La baisse du taux de récupération comparativement au taux moyen de 83,9 % obtenu au trimestre précédent est attribuable à la moins grande stabilité du débit de traitement en lien avec les arrêts du broyeur.

En conséquence, la mine du Lac Bloom a produit 1 832 800 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,4 % Fe) durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019, comparativement à 1 791 300 tmh à la même période l'an dernier.

Par ailleurs, la Société a extrait 25 966 600 tonnes de matériel durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, comparativement à 24 934 600 tonnes à la même période l'an dernier. L'augmentation est attribuable à une amélioration de la fiabilité de l'équipement minier et une plus grande productivité découlant du programme de remise à neuf.

Malgré les arrêts non planifiés qui ont affecté le troisième trimestre, la décision d'investir dans des améliorations opérationnelles a livré des résultats positifs. En effet, l'usine a traité 14 869 800 tonnes de minerai durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, en hausse de 8 % comparativement à la même période l'an dernier, tandis que le taux de récupération a grimpé de 79,2 % à 82,7 %, en ligne avec les objectifs ciblés par la Société. Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit un total de 6 011 900 tmh de concentré de minerai de fer à 66,3 % Fe durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019.

3. RENDEMENT FINANCIER

A. Revenus

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, un total de 1 922 100 tonnes de concentré de minerai de fer à haute teneur ont été vendues à un prix réalisé brut CFR Chine de 106,2 \$ US/tms avant les ajustements liés aux ventes provisoires et les frais de transport maritime. Le prix de vente brut de 106,2 \$ US/tms représente une prime de 20 % par rapport au prix de référence Platts TSI IODEX 62% Fe CFR China (« P62 »), comparativement à une prime de 4 % au trimestre précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la remontée de certains indicateurs économiques liés à l'industrie de l'acier, ainsi qu'à la reprise du lien historique entre la prime aux produits à haute teneur, les marges sur l'acier et le prix du coke. Les frais de transport maritime ont augmenté durant le trimestre en raison de deux facteurs : l'inventaire temporairement réduit de navires de haute mer découlant de l'installation d'épurateurs en préparation pour l'entrée en vigueur en 2020 du nouveau règlement de l'OMI, et les frais de surestaries résultant des délais non planifiés affectant la Société ferroviaire du Port de Pointe-Noire (« SFPPN ») qui ont réduit l'efficacité des activités de chargement du concentré de minerai de fer. En raison des opérations inefficaces de la SFPPN, un navire qui devait quitter le port avant le 31 décembre 2019 a été retardé jusqu'au 2 janvier 2020, contribuant aux revenus trimestriels plus faibles qu'anticipé.

Au cours du trimestre, un prix final a été établi pour 0,6 million de tonnes qui étaient en transit à la fin du deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2019 et qui ont été sujettes à des ajustements de prix provisoires. En se basant sur le prix de référence P62 pour les ventes à terme, un ajustement de prix négatif de 8,1 \$ US/tms ou de 15 645 000 \$ US a été comptabilisé pour les cargaisons en transit à la fin du trimestre. Il est à noter que l'ajustement de prix provisoire reflète la courbe des prix à terme au 31 décembre 2019, qui s'est depuis améliorée d'environ 4 \$ US/tms, ainsi, l'ajustement ne reflète pas une réduction du prix réalisé final. En déduisant les frais de transport maritime de 30,7 \$ US/tms et l'ajustement négatif lié aux ventes provisoires de 8,1 \$ US, la Société a réalisé un prix moyen net de 67,4 \$ US la tonne (89,0 \$ CA la tonne) pour son minerai de fer à haute teneur livré au client final, bénéficiant d'un taux de change moyen de 1,32 \$ CA / \$ US. Conséquemment, les revenus ont totalisé 171 100 000 \$ pour la période, comparativement à 147 546 000 \$ à la même période l'an dernier.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a vendu plus de 5 689 200 tonnes de concentré de minerai de fer qui a été expédié via 36 navires aux clients finaux situés en Chine, en Europe, au Japon et au Moyen-Orient. Alors que le prix de référence Platts IO Fines 65% Fe CFR China (« P65 ») du minerai de fer à haute teneur fluctuait entre 88,4 \$ US/tms et 135,9 \$ US/tms durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a vendu son produit à un prix moyen réalisé brut de 110,6 \$ US/tms, avant déduction des frais de transport maritime et des ajustements liés aux ventes provisoires. Le prix de vente brut de 110,6 \$ US/tms représente une prime de 14 % sur le prix de référence P62. Après déduction des frais de transport maritime de 25,6 \$ US/tms et l'ajustement négatif lié aux ventes provisoires de 4,1 \$ US/tms, la Société a

réalisé un prix moyen net de 80,9 \$ US la tonne (107,1 \$ CA la tonne) pour son minerai de fer à haute teneur livré au client final. Conséquemment, les revenus ont totalisé 609 384 000 \$ pour l'année en cours, comparativement à 472 965 000 \$ à la même période l'an dernier. Cette croissance des ventes reflète principalement l'augmentation du volume des ventes et la hausse des prix de vente.

B. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des opérations minières, du traitement du minerai et les dépenses générales et administratives du site minier.

Durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019, le coût comptant total¹ ou le coût comptant C1¹ par tonne a totalisé 54,2 \$/tms, comparativement à 49,4 \$/tms à la même période l'année précédente. Le coût comptant C1¹ de la période reflète l'impact de différents facteurs, notamment des arrêts non planifiés (se reporter à la section 6, Rendement opérationnel) qui ont occasionné un écart de volume non récurrent d'environ 2 \$/tms pour le trimestre, et des coûts plus élevés pour les opérations portuaires de la SFPPN. Depuis la reprise des opérations de la SFPPN en 2018, les coûts de la SFPPN ont augmenté plus vite que le taux d'indexation et plus vite que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, ce qui a mené à un impact négatif d'approximativement 2 \$/tms pour le trimestre comparativement à la même période l'an dernier. Le conseil d'administration de la SFPPN, qui compte un représentant de la filiale d'exploitation de la Société, Minerai de fer Québec (« MFQ »), a choisi de renforcer la direction de la SFPPN dans le but de réviser les processus opérationnels, améliorer l'entretien des actifs, la disponibilité globale et l'efficacité tout en réduisant les coûts opérationnels. Puisque le nouveau PDG des opérations de la SFPPN possède plusieurs années d'expérience en gestion d'installations portuaires et ferroviaires, la Société et le conseil d'administration de la SFPPN sont confiants que l'efficacité opérationnelle de la SFPPN s'améliorera rapidement. Par conséquent, la Société devrait bénéficier d'une réduction des coûts liés aux opérations portuaires dans l'avenir.

Durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a produit du minerai de fer à haute teneur à un coût comptant total¹ de 52,3 \$/tms, comparativement à 49,7 \$/tms l'année précédente. Le coût comptant C1¹ pour la période a été affecté par les facteurs cités pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019.

C. Marge brute

La marge brute pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 a totalisé 62 350 000 \$, comparativement à 60 471 000 \$ à la même période l'an dernier. La variation d'une période à l'autre est attribuable à la hausse du prix réalisé brut durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019, combinée aux volumes plus importants, contrebalancée par l'ajustement négatif lié aux ventes provisoires. Les frais de transport maritime et les coûts de production plus élevés sont les autres facteurs qui ont contribué à la variation observée.

La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 a totalisé 298 799 000 \$, comparativement à 194 348 000 \$ à la même période l'an dernier. L'augmentation est en grande partie attribuable à la hausse de 30 % du prix réalisé, combinée à la décision de la Société plus tôt cette année d'investir pour assurer un meilleur entretien et une plus grande fiabilité de l'usine en vue de maximiser les flux de trésorerie pendant que le prix du minerai de fer est élevé. Par conséquent, pour l'année en cours, la Société profite d'une marge bénéficiaire de 40 % par tonne.

D. Autres dépenses

Les autres dépenses comprennent les paiements fondés sur des actions, les charges administratives (les « charges G&A ») du siège social ainsi que les dépenses relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise (les « dépenses liées à la RSE »). Les dépenses liées à la RSE comprennent principalement l'impôt foncier et les taxes scolaires, ainsi que les dépenses liées à l'entente sur les impacts et les avantages (« EIA ») auprès des Premières Nations.

La variation des autres dépenses et revenus pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 comparativement à la même période l'an dernier est liée à la finalisation de la transition d'une société en développement à une société en production. Des dépenses ont aussi été engagées durant la période pour mener à terme le processus de redomiciliation de la Société. Les dépenses liées à la RSE ont augmenté, reflétant l'importance de plus en plus grande accordée par la Société au développement durable. Ce montant englobe également le plein impact de l'entente avec les Premières Nations alors que des dépenses partielles avaient été engagées l'année précédente.

La variation des autres dépenses et revenus pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 comparativement à la même période l'an dernier est essentiellement attribuable aux frais de redémarrage engagés au premier trimestre de l'année précédente, ainsi qu'à la transformation de Champion d'une société en phase de développement à un producteur de minerai de fer. L'augmentation des paiements fondés sur des actions reflète la hausse du prix des actions d'une période à l'autre ainsi que l'octroi de rémunération à base de capitaux propres liés au rendement durant le dernier exercice financier terminé le 31 mars 2019.

E. Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont totalisé 4 718 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019, comparativement à 9 279 000 \$ à la même période l'an dernier. Cette baisse est principalement attribuable à l'impact positif du refinancement clôturé le 16 août 2019. Les nouvelles facilités de crédit portent intérêt à un taux global de 4,75 % comparativement à un taux de 10 % pour les facilités de crédit antérieures. De plus, ces dernières comprenaient des instruments dérivés intégrés qui devaient être réévalués trimestriellement, ce qui, à la suite du refinancement, n'est plus requis pour le trimestre courant.

La Société présente ses résultats en dollars canadiens et profite d'une couverture naturelle entre ses revenus générés en dollars américains et ses facilités de crédit à terme libellées en dollars américains. Par conséquent, la perte de change non réalisée comprise dans les charges financières nettes représente une dépense hors caisse associée à la conversion des facilités de crédit à terme en dollars canadiens. La Société conserve suffisamment de dollars américains à sa disposition pour éviter une perte de change au moment du versement des intérêts. La perte non réalisée sur les investissements et le coût de désactualisation sont des effets hors caisse.

L'augmentation des charges financières nettes pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, comparativement à la même période l'année précédente, est principalement attribuable aux facteurs cités dans les paragraphes précédents et à l'impact du refinancement clôturé le 16 août 2019.

F. Impôts sur les bénéfices

Les filiales de la Société sont imposées au Canada et en Australie. En raison des pertes accumulées avant impôt, il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices exigible ou différé relativement aux activités australiennes. MFQ, la filiale d'exploitation de Champion, est assujettie à l'impôt minier au Québec, dont le taux progressif varie entre 16 % et 28 % en fonction de la marge de profit minier tel que défini par les règlements fiscaux. La marge de profit minier représente le profit minier divisé par les revenus et est imposable selon les trois échelles suivantes :

Échelle d'imposition de la marge de profit minier	Taux d'imposition
Profit minier entre 0 % et 35 %	16 %
Profit minier au-delà de 35 %, jusqu'à 50 %	22 %
Profit minier au-delà de 50 %	28 %

De plus, MFQ est assujettie à l'impôt sur les bénéfices au Canada, où le taux statutaire est de 26,68 %.

Durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 décembre 2019, l'impôt sur les bénéfices et l'impôt minier exigibles étaient de 2 644 000 \$ et 70 630 000 \$ respectivement, comparativement à 8 227 000 \$ et 25 731 000 \$ respectivement pour les mêmes périodes l'an dernier. La diminution de l'impôt minier et de l'impôt sur les bénéfices d'une période à l'autre est attribuable à l'amortissement accéléré des dépenses en capital. L'impôt minier courant est lié au profit minier.

Par conséquent, durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 décembre 2019, l'impôt sur les bénéfices et l'impôt minier différés se sont élevés à 15 733 000 \$ et 20 951 000 \$ respectivement, comparativement à des charges de 14 111 000 \$ et 4 771 000 \$ respectivement pour les mêmes périodes l'an dernier. La hausse de l'impôt sur le revenu et de l'impôt minier différés pour les deux périodes est principalement attribuable à la dépréciation accélérée, entraînant une différence entre les valeurs comptable et fiscale des actifs de la compagnie.

G. Résultat net (perte nette) et BAIIA¹

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019, la Société a généré un résultat net de 30 184 000 \$, entièrement attribuable aux actionnaires de la Société. Le résultat net courant reflète l'impact d'un ajustement provisoire négatif combiné à un coût comptant plus élevé et des impôts différés plus élevés, comparativement à la même période de l'exercice financier précédent. À la période comparative de l'année précédente, la Société avait comptabilisé un résultat net de 31 199 000 \$, ce qui représentait un bénéfice par action de 0,05 \$.

Durant le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019, la Société a généré un BAIIA¹ de 57 910 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 34 %, comparativement à un BAIIA¹ de 65 409 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 44 % à la même période l'an dernier.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a généré un résultat net de 102 699 000 \$, ce qui se traduit en un bénéfice par action de 0,16 \$. Un résultat net de 119 444 000 \$, pour un bénéfice par action de 0,18 \$, avait été réalisé à la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018. En excluant l'impact hors caisse du refinancement, le résultat net pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 aurait été de 154 340 000 \$ ou 0,27 \$ par action.

Durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a généré un BAIIA¹ de 287 421 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 47 %, comparativement à un BAIIA¹ de 191 672 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 41 % à la même période l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix réalisé et du nombre de tonnes vendues.

Le refinancement des facilités de crédit consenties par Sprott Private Resources Lending (Collector) LP (« Sprott ») et par CDP Investissements inc., une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPI »), clôturé au T2 de l'exercice financier en cours, s'est soldé par des charges financières hors caisse liées à l'évaluation des instruments dérivés qui étaient intégrés aux facilités d'origine. En excluant les transactions hors caisse non récurrentes, la Société aurait généré un résultat net ajusté¹ de 154 340 000 \$ et un bénéfice ajusté par action¹ de 0,27 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019.

H. Coût de maintien tout inclus¹ et marge d'exploitation¹

La Société est d'avis que le CMTI¹ et la marge d'exploitation¹ sont des mesures reflétant les coûts reliés à la production de minerai de fer et servant comme indication de la capacité de la Société à opérer sans dépendre d'emprunts additionnels ou de l'utilisation des liquidités existantes. La Société définit le CMTI¹ comme étant les coûts totaux associés à la production de concentré de minerai de fer. Le CMTI¹ de la Société représente le total du coût des ventes, des frais administratifs du siège social et des dépenses en immobilisations de maintien, y compris les frais de déblaiement de la mine, le tout divisé par les tonnes métriques sèches de concentré de minerai de fer vendues pour arriver à un montant par tms.

Durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019, la Société a réalisé un CMTI¹ de 62,2 \$/tms comparativement à 55,5 \$/tms à la même période l'année précédente. En plus de la hausse du coût comptant C1¹, la Société a pris la décision, au début de l'exercice financier, d'accélérer les travaux de construction visant à rehausser les digues du parc à résidus miniers afin d'assurer un dépôt sécuritaire des résidus miniers. La décision conservatrice de la Société de devancer l'investissement dans le parc à résidus ne modifie pas le montant total qui aurait été investi dans le parc à résidus au cours des prochaines années, seul le moment de l'investissement a été modifié. Compte tenu de l'ampleur du projet, la période de construction a été prolongée jusqu'à la fin de l'automne afin de terminer les travaux requis. L'investissement accéléré dans le parc à résidus est maintenant terminé et il est anticipé qu'il permettra de réduire les dépenses en immobilisations de maintien dédiées à la gestion des résidus miniers au cours des années à venir. De plus, la Société a poursuivi ses investissements dans le programme de remise à neuf de l'équipement minier, requis pour accroître la disponibilité de la flotte et maintenir un ratio de déblaiement élevé, en préparation pour la mise en œuvre du projet d'expansion de la phase II.

En déduisant le CMTI¹ de 62,2 \$/tms du prix de vente moyen réalisé¹ de 89,0 \$/tms, la Société a généré une marge d'exploitation¹ de 26,8 \$ pour chaque tonne de concentré de minerai de fer à haute teneur vendue au troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019, comparativement à une marge de 30,7 \$/tms à la même période l'an dernier. La variation reflète l'accélération des investissements de maintien combinée au coût comptant par tonne vendue temporairement plus élevé résultant des arrêts non planifiés qui ont affecté les opérations.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la Société a réalisé un CMTI¹ de 63,7 \$/tms comparativement à 56,0 \$/tms à la même période l'an dernier. Malgré un CMTI¹ plus élevé, la marge d'exploitation¹ était de 43,4 \$/tms comparativement à 31,9 \$/tms à la même période l'an dernier, reflétant la capacité de la structure de coûts de la Société de tirer profit des fluctuations du marché.

I. Participation ne donnant pas le contrôle

Suivant l'acquisition par Champion de la participation en capitaux propres de 36,8 % de Ressources Québec inc. dans MFQ, il n'existe plus de participation ne donnant pas le contrôle dans Champion. Le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle était basé sur les résultats financiers de MFQ. La participation ne donnant pas le contrôle attribuée à l'intérêt minoritaire au cours de la période a été calculée jusqu'à la date de clôture de l'acquisition, soit le 16 août 2019.

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET À SA WEBDIFFUSION

Une webdiffusion et une conférence téléphonique au cours desquelles ces résultats seront abordés plus en détail auront lieu le mercredi 29 janvier 2020, à 8 h 30 HNE (heure de Montréal). Les auditeurs pourront suivre une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique à partir de la section *Investisseurs* du site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com ou en composant sans frais le 1-888-390-0546 en Amérique du Nord ou le +1-888-076-068 en Australie.

La webdiffusion sera archivée à des fins de consultation et sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Une rediffusion téléphonique sera également disponible dans la semaine suivant la conférence téléphonique, en composant le +1-888-390-0541 en Amérique du Nord ou le +1-416-764-8677 outremer, puis en composant le code d'accès 481324#.

¹ Le BAIIA, le prix de vente moyen réalisé, le coût comptant total ou le coût comptant C1, le CMTI, la marge d'exploitation, le résultat net ajusté et le bénéfice ajusté par action sont des mesures de rendement non conformes aux IFRS et n'ont pas de définition officielle en vertu des IFRS. Consulter la section sur les mesures de rendement non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour la période terminée le 31 décembre 2019, à la note 15. Le résultat net ajusté et le bénéfice ajusté par action attribuables aux actionnaires excluent les charges financières liées au refinancement clôturé le 16 août 2019.

² Les liquidités incluent les espèces et les quasi-espèces ainsi que les investissements à court terme.

³ La Société considère que les opérations de production précommerciale ont débuté à la mine du Lac Bloom le 1^{er} avril 2018 avec l'expédition du premier lot de concentré de minerai de fer à haute teneur, et que la production commerciale a débuté le 30 juin 2018.

À propos de Champion Iron Limited

Champion est une société productrice de fer qui se consacre à l'exploration et à la mise en valeur du fer ainsi qu'au développement de ses importantes ressources de fer dans l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, dans la province de Québec. Depuis l'acquisition de la propriété de minerai de fer du Lac Bloom, son principal actif, la Société se concentre principalement sur l'amélioration des infrastructures minières et de traitement dont elle est maintenant propriétaire tout en menant de l'avant des projets visant à améliorer l'accès aux marchés mondiaux du fer, dont des initiatives en matière d'infrastructures ferroviaires et portuaires en collaboration avec le gouvernement et d'autres importantes parties prenantes du secteur et de la collectivité. L'équipe de direction de Champion comprend des professionnels ayant une expertise dans l'exploitation et la mise en valeur de mines et qui comptent aussi une vaste expérience en géotechnique, dans le développement de nouveaux sites et la gestion de sites miniers de longue date, incluant le développement de l'aspect logistique et du financement de tous les stades de développement dans l'industrie minière.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michael Marcotte
Vice-président, Relations avec les investisseurs
514-316-4858, poste 128
info@championironmines.com

Pour plus d'informations à propos de Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information qui peut constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) la croissance de la Société; (ii) l'amélioration de la capacité et de la fiabilité de l'usine; (iii) les avantages liés à la redomiciliation proposée de l'Australie au Canada; et (iv) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la SFPPN et la réduction associée des coûts liés aux activités portuaires, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de verbes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « estime », « prévoit », « prédit », « projette », « perçoit », « a l'intention de », « anticipe », « vise » ou « croit », et à l'emploi de termes comme « plan », « potentiel », « perspective », « prévision », « estimation », « vise », « projections », « cibles », « continue », ou toute version analogue de ces verbes et termes, y compris leurs négatifs, ou qui énoncent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les délais dans les projets, la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de 2019 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ces deux documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.